

que des îles Marshall et la République des Palaos sont devenus membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, conformément au paragraphe 5 du mandat de la Commission³⁷, remplaçant le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique,

Décide de modifier en conséquence le paragraphe 4 du mandat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

38^e séance plénière
22 juillet 1986

1986/58. Propositions tendant à réviser le projet de budget-programme de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 1986-1987, compte tenu des ouvertures de crédits approuvées par l'Assemblée générale et des fonds extra-budgétaires disponibles

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 554 (XX) de la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique du 29 avril 1985³⁸, concernant le programme de travail et les priorités de la Commission économique pour l'Afrique durant la période 1986-1987,

Ayant examiné les propositions qui ont été formulées en vue de la révision du budget-programme de la Commission pour l'exercice biennal 1986-1987³⁹,

Préoccupé par la diminution des ressources dont dispose la Commission pour exécuter efficacement son programme de travail et ses activités,

Convaincu que le programme d'activités de la Commission devrait être le reflet des ressources disponibles,

1. *Décide* de réviser le programme de travail et les priorités de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 1986-1987, conformément aux propositions formulées;

2. *Exprime sa gratitude* aux membres du Comité du programme et de la coordination pour le soutien qu'ils ont apporté au programme de travail et aux priorités de la Commission pour la période biennale 1986-1987;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif de la Commission de réviser les programmes pertinents de la Commission pour la période biennale 1986-1987 conformément au programme de travail et aux priorités mis à jour;

4. *Invite* le Secrétaire général à tenir compte des propositions mentionnées ci-dessus au moment de l'établissement du rapport sur l'exécution des programmes durant la période biennale 1986-1987.

38^e séance plénière
22 juillet 1986

³⁷ Documents officiels du Conseil économique et social, 1986, Supplément n° 11 (E/1986/32), annexe V.

³⁸ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1985, Supplément n° 15 (E/1985/36), chap. IV.

³⁹ E/ECA/CM.12/36.

1986/59. Situation financière de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné la résolution 149 (XIII) de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale⁴⁰ du 24 avril 1986, sur la situation financière de la Commission,

Ayant noté les préoccupations exprimées par les membres de la Commission devant toute mesure financière visant à réduire toute activité confiée à la Commission durant l'exercice biennal 1986-1987 ainsi que devant toute mesure visant à réduire la capacité de la Commission d'accroître les ressources humaines nécessaires pour l'exécution de ces activités,

Notant la préoccupation des membres de la Commission, compte tenu de la situation particulière qui caractérise la Commission, devant la grave pénurie de ressources humaines dont elle a absolument besoin pour mettre en œuvre les programmes et activités dont elle a été chargée, et ce d'autant plus que la Commission a déjà dû, lors de l'adoption de son budget, supprimer 30 sous-programmes en raison du manque de ressources matérielles et humaines,

Demande à l'Assemblée générale de renforcer le rôle positif et constructif joué par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale dans le domaine du développement économique et social de la région, pour qu'elle puisse contribuer plus largement à la promotion des plans et programmes de développement nationaux et régionaux.

38^e séance plénière
22 juillet 1986

1986/60. Demande de transfert du siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Le Conseil économique et social,

Ayant pris note de la résolution 152 (XIII) de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale⁴¹ du 24 avril 1986, sur la demande de transfert du siège de la Commission,

Rappelant l'offre généreuse faite par le Gouvernement iraquien et acceptée par le Conseil économique et social de se charger de l'établissement du siège permanent de la Commission à Bagdad et de fournir tous les services d'appui nécessaires à la Commission et à son personnel,

Rappelant également l'accord du 13 juin 1979 entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement iraquien concernant le siège de la Commission et les accords complémentaires conclus conformément à cet accord, y compris l'accord complémentaire du 30 juin

⁴⁰ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1986, Supplément n° 14 (E/1986/35), chap. IV.

⁴¹ *Ibid.*